

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ATIH

Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

Décision n° 2018-176 du 7 décembre 2018 du directeur général de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation relative au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

NOR : SSAX1830964S

Le directeur général de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation,

Vu les articles R. 6113-33 et suivants du code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation ;

Vu la décision n° 2018-169 du 13 novembre 2018 fixant les modalités du scrutin ;

Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement de vote au comité technique d'établissement de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation dans le cadre des élections professionnelles du 6 décembre 2018 ;

Vu la désignation des représentants de l'organisation syndicale CFDT en date du 6 décembre 2018,

Décide :

Article 1^{er}

La composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est fixée comme suit :

Représentants de l'administration

Président : le directeur général M. Housseyni HOLLA ou, par empêchement, Mme Sandrine POIRSON-SCHMITT, secrétaire générale.

Le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines : Mme Sandrine POIRSON-SCHMITT, secrétaire générale, ou, par empêchement, Mme Agnès MOUNIER, responsable du pôle « Gestion des ressources humaines et communication interne ».

Représentants du personnel

Pour la CFDT, 4 membres titulaires et 4 membres suppléants :

Titulaires

M. Samir KAIDI.

Mme Fatiha BOUALOUAN.

Mme Alexandra DELANGLE.

M. Gaël PRIOL.

Suppléants

M. Wadii ACHOUR.

Mme Séverine HARDY.

Mme Stéphanie POINT.

M. Chabi Fabrice ELEGBEDE.

Les médecins de prévention des sites de Paris et Lyon et l'assistant de prévention.

L'inspecteur santé et sécurité au travail.

Article 2

La décision n° 2016-157 du directeur de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation datée du 24 août 2016 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*, santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 7 décembre 2018.

Le directeur général,
HOUSSEYNI HOLLA